



Requalification cdd en cdi audience devant les prud'hommes le 1er

Par **JUANITA35760**, le **15/02/2012** à **15:26**

Bonjour,rnje viens d'être lâché par mon avocat à 15 jours de l'audience pour un différend que je ne peux vous expliquer ici.rnMa question est : quand et à qui dois je remettre mes conclusionsrnrnMerci pour votre réponsernrnSalutationsrnrnJUANITA

Par **pat76**, le **15/02/2012** à **15:51**

BonjourrnrnVous remettez vos conclusions à la partie adverse le plus vite possible ce qui évitera un renvoi de l'affaire si vous les remettez trop tardivement.rnrnVous pouvez les déposer chez l'avocat de la partie adverse contre un reçu ou les envoyer en courrier recommandé avec avis de réception.rnrnVous garderez une copie complète du dossier à remettre au Conseil des Prud'hommes après les plaidoiries et vous gardez une copie complète du dossier pour vous.rnrnVotre adversaire devra avoir une copie de chaque pièce que vous aurez mise dans le dossier.rnrnPour vous faire aider le jour de l'audience, vous pouvez contacter un syndicat.rnrnSi votre adversaire vous remettait ses conclusions trop tard après avoir reçu les vôtres, vous pourriez demander le renvoi de l'affaire le jour de l'audience.